

Ecully, le 18 décembre 2023

Réalisation de l'augmentation de capital de PCAS d'un montant de 200 millions d'euros, après retrait obligatoire des titres de la société

A la suite du retrait obligatoire visant les titres de PCAS intervenu le 8 décembre 2023, le conseil d'administration de PCAS a décidé, comme annoncé dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Seqens, une augmentation de capital de PCAS d'un montant total de 200 millions d'euros (prime d'émission comprise) au prix de l'offre publique d'achat simplifiée (soit 8 euros par action). La réalisation de cette augmentation de capital, intégralement souscrite par Seqens, son actionnaire unique, a été constatée par le conseil d'administration réuni ce jour.

Cette augmentation de capital permet de renforcer significativement les capitaux propres de PCAS et de réduire dans les mêmes proportions son endettement.

L'actionnaire unique de PCAS a également décidé, ce jour, de transformer PCAS en société par actions simplifiée.

À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec environ 11% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 226,4 M€ et emploie près de 1 200 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com

PCAS

Jean-Louis Martin / Eric Moissenot

Tél. : +33 1 69 79 60 00

www.pcas.com

NewCap

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvrier

Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 44 71 98 53

pcas@newcap.eu